

NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

L'environnement spatial – et les technologies – ont énormément évolué depuis l'adoption du Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 1967 et ce rythme ne semble pas près de ralentir. À mesure que les technologies progressent, notre dépendance à l'égard des dispositifs spatiaux augmente. Cette situation va de pair avec une grande vulnérabilité et il devient évident que la sécurité de l'espace est essentielle pour tous les États et pas seulement les puissances spatiales établies. Nombre de gens estiment que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique ainsi que les accords ultérieurs pour ne pas dire le droit international dans son ensemble ne suffisent pas face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace.

Ce numéro du *Forum du désarmement* examine les éléments qui pourraient être envisagés pour un régime de sécurité de l'espace renforcée ainsi que différentes options pour la communauté internationale. Les auteurs évoquent de nombreuses options allant des efforts engagés par le secteur privé pour garantir la sécurité des manœuvres des satellites jusqu'au nouveau projet européen de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Des propositions sont avancées concernant des initiatives que les États pourraient engager pour favoriser un environnement spatial plus sûr et d'éventuelles mesures pour un traité sur la sécurité de l'espace.

Le premier numéro du *Forum du désarmement* de 2010 s'intéressera à la prochaine phase d'application de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature en décembre 2008. Plus de 100 États ont déjà signé ce traité de désarmement humanitaire et il pourrait entrer en vigueur dès l'année prochaine.

Cette nouvelle convention interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. En outre, le traité oblige les États parties à fournir une assistance aux victimes des armes à sous-munitions, à dépolluer les zones contaminées, à détruire les stocks d'armes et à coopérer entre eux. Autant d'engagements particulièrement impressionnants. Comment les États parties à la Convention peuvent-ils, en partenariat avec des organisations internationales et la société civile, garantir que les objectifs concrets du traité seront atteints ? Le premier numéro de 2010 examinera ce qu'il faudra faire pour respecter certains de ces engagements humanitaires et de développement.

Sécurité de l'information. Cyberguerre. Cyberterrorisme. Cybersécurité. Le fait qu'il n'existe pas un vocabulaire clair admis par tous, et encore moins d'entente sur la nature de la menace, sera l'une des principales difficultés du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 63/37 de l'Assemblée générale qui a commencé ses travaux en novembre. Pour favoriser une meilleure compréhension de cette question, l'UNIDIR a produit une courte bibliographie d'articles pertinents, regroupant à la fois des doctrines nationales et des analyses d'experts indépendants. La bibliographie peut être téléchargée à l'adresse suivante <www.unidir.ch/pdf/activites/pdf3-act483.pdf>.

L'UNIDIR a organisé deux événements en marge de la rencontre de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 20 octobre, la réunion intitulée « Encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes » a fait le point sur le projet que l'UNIDIR met en œuvre pour l'Union européenne. Plus de 120 représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de l'industrie et de la société civile ont écouté des présentations sur les messages clés des séminaires régionaux organisés jusqu'alors par ce projet et sur des préoccupations thématiques précises concernant un futur traité sur le commerce des armes. Un peu plus d'une semaine après, la Première Commission approuvait un projet de résolution pour créer en 2012 une conférence des Nations Unies chargée de négocier un traité sur le commerce des armes.

Le 21 octobre, l'UNIDIR et la Secure World Foundation organisaient une conférence intitulée « Dernières évolutions concernant le désarmement et la sécurité spatiale ». Les orateurs ont évoqué des aspects juridiques et techniques de la sécurité de l'espace. Les présentations sont disponibles sur notre site web.

En partenariat avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'UNIDIR a organisé le 2 septembre 2009 une conférence intitulée « Le TICE : le lien entre la politique et la science ». Les orateurs ont examiné des points scientifiques et techniques du système de vérification qui pourraient affecter l'entrée en vigueur du Traité. Les résumés des présentations faites lors de ces rencontres, ainsi que les enregistrements audio de la conférence sur le TICE, sont disponibles sur le site web de l'UNIDIR.

Saviez-vous que l'UNIDIR est sur Facebook ? Rejoignez le groupe pour être informé des activités de l'Institut et pour trouver des nouvelles et des opinions sur les questions de désarmement et de sécurité. En plus d'être membre, nous espérons que vous participerez activement en publiant vos commentaires et en lançant des sujets ; vous nous aiderez ainsi à créer un espace de dialogue dynamique sur le désarmement.

Kerstin Vignard